



GARDERIE SCOLAIRE

☎ : 04.76.65.26.29

Mairie : ☎ 04 76 91 07 29

E- mail : [scolaire@ville-charnecles.fr](mailto:scolaire@ville-charnecles.fr)

# REGLEMENT GARDERIE ANNEXE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

## Horaires et Tarification

Les horaires et tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 sont les suivants :

Horaires	Tarifs	Tarifs « EXTERIEURS »*
7H30 à 8H35	<b>2.11 €</b>	<b>2.44 €</b>
13H20 à 13H35	<b>0.49 €</b>	<b>0.56 €</b>
16H30 à 17H30	<b>1.95 €</b>	<b>2.25 €</b>
17H30 à 18H30	<b>1.95 €</b>	<b>2.25 €</b>

\*Le tarif « EXTERIEURS » concerne les familles habitant une autre commune et dont l'inscription d'un premier enfant est intervenue au-delà de la rentrée 2019-2020.

**Toute plage horaire commencée est due.** Au-delà de 18H30, une pénalité forfaitaire de 5 euros sera applicable par quart d'heure de retard. Tout quart d'heure commencé sera dû.

## Dates de prélèvement

Pour les règlements par prélèvement automatique, le calendrier est le suivant :

PERIODES FACTUREES	DATES DE PRELEVEMENT
Du 4 au 30 septembre 2024	12 novembre 2024
Du 1 <sup>er</sup> au 18 octobre 2024	11 décembre 2024
Du 4 au 30 novembre 2024	10 janvier 2025
Du 2 au 20 décembre 2024	10 février 2025
Du 6 au 31 janvier 2025	11 mars 2025
Du 1 <sup>er</sup> au 21 février 2025	10 avril 2025
Du 10 au 31 mars 20245	12 mai 2025
Du 1 <sup>er</sup> au 18 avril 2025	10 juin 2025
Du 1 <sup>er</sup> au 31 mai 2025	10 juillet 2025
Du 1 <sup>er</sup> juin au 4 juillet 2025	11 août 2025

Adopté par délibération du conseil municipal de Charnècles, 18/07/2024

Le maire,  
Nadine REUX